

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Elise BRUGIERE, Stéphanie DELORME, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_115 : TRANSPORTS / CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CABA ET L'AFAPCA

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

L'AFAPCA – Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et pour l'emploi est une Association Loi 1901 qui œuvre, sur le territoire du Cantal, pour accompagner les publics en fragilité en démarche d'insertion professionnelle. Elle intervient notamment sur le volet « Mobilités solidaires et inclusives » en portant des projets, dispositifs et expérimentations auprès de ses bénéficiaires.

A titre d'exemple, l'AFAPCA a notamment initié, en lien avec Handicap et Société un groupe de travail « Mobilité pour Tous », qui a permis d'aboutir au déploiement, sur les années 2023 à 2025, du programme TIMS, visant à expérimenter des solutions d'éco-mobilité inclusive sur le territoire. L'AFAPCA met aussi en œuvre une école de conduite solidaire et travaille actuellement à une cartographie des mobilités.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'AFAPCA coopèrent déjà via un partage d'informations et pour l'animation du Challenge Mobilités qui a lieu chaque année.

L'objectif de la convention de partenariat proposée ce jour à l'approbation du Conseil Communautaire est d'étendre les actions de collaboration relatives à la compétence

Mobilité entre la CABA et l'AFAPCA.

Ainsi, la CABA pourra s'appuyer, en complément de ses propres actions (tarification solidaire, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), sur les travaux menés par l'AFAPCA en matière de mobilité auprès de ses bénéficiaires : recherche de solutions de mobilité adaptées au profil des ressortissants, accompagnement des publics en difficulté dans leur autonomie pour utiliser les transports en commun, développement d'expérimentations et projets de mobilité inclusive portés sur le territoire de la CABA et de ses communes membres...

A travers la convention de partenariat qui formalise cette coopération et les moyens qu'elle mobilise, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, la CABA apporte un soutien financier annuel à l'AFAPCA à hauteur de 20 000,00 €.

Cette convention est conclue pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

63 pour

1 abstention

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'AFAPCA dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.